



**APPEL A PROJETS « PLANS DE PAYSAGE »
VOLET GENERALISTE**

ANNEXE 2 – Dossier de candidature

Pour être complet, votre dossier de candidature à l'appel à projets « Plans de Paysages » doit comprendre les éléments suivants :

1. La fiche signalétique remplie (saisir directement vos réponses dans les cases correspondantes de ce fichier) ;
2. Le résumé synthétique de votre candidature en 10 lignes maximum (saisir directement votre résumé dans la case correspondante de ce fichier) ;
3. La présentation de votre projet (sous format PDF) : nous vous proposons de présenter votre projet en trois temps (1. Présentation de votre plan de paysage ; 2. Gouvernance de votre projet ; 3. Votre démarche de travail). Nous avons détaillé, pour chaque partie, une série de questions à titre indicatif. Ces questions ont été conçues comme des pistes de réflexion destinées à vous aider dans la constitution de votre candidature et permettent de disposer d'une base commune pour l'étude de vos dossiers. N'hésitez pas à les adapter à votre situation particulière ou à ajouter tout élément complémentaire que vous jugez pertinent pour l'examen de votre dossier de candidature.
4. Les pièces complémentaires détaillées à la fin de ce document en partie IV.

Merci d'envoyer cette fiche remplie ainsi que tous les documents de votre dossier de candidature (présentation de votre projet + pièces complémentaires) par mail au référent DREAL de votre région uniquement.

En cas de questions, nous vous invitons à contacter le référent DREAL de votre région ou bien le référent national ADEME si vos interrogations portent sur des sujets relatifs à la transition énergétique.

Les coordonnées des référents DREAL et celle du référent technique ADEME sont détaillées dans l'annexe 3.

Afin de vous aiguiller au mieux dans la constitution de votre dossier de candidature, nous vous conseillons de garder à l'esprit les consignes suivantes :

La candidature doit avant tout mettre en avant l'expression des besoins du territoire. Elle doit donner à voir :

- La problématique principale à laquelle est confronté le territoire, et sur laquelle va porter le plan de paysages.
- Un état des lieux des forces et des faiblesses du territoire pour résoudre cette problématique (acteurs, ressources, outils...)
- L'expression de l'opérationnalité de la démarche en investiguant comment la réflexion sur le paysage pourra être appliquée rapidement sur le territoire (terrains d'expérimentations ou actions pilotes potentielles par exemple).

Une réflexion aboutie n'est pas demandée à cette étape du projet, mais les candidats doivent garder en tête que le plan de paysage est avant tout à visée opérationnelle. Cette dernière doit être démontrée dans le dossier de candidature par l'exposition sincère des atouts du territoire, des freins potentiels à la démarche, ainsi que des forces et faiblesses de la structure porteuse. Ces informations permettront de plus aux services de l'État de cibler au mieux les besoins des candidats en termes d'appui à maîtrise d'œuvre et de mise en place de relais territoriaux.

Le site internet [Objectif Paysages](#) est une source d'inspiration à la disposition de tous les candidats. Ils trouveront un recensement des plans de paysages lauréats des précédents appels à projet comme source d'inspiration et d'exemples.

I. FICHE SIGNALÉTIQUE

Carte d'identité du territoire			
Nom de la structure porteuse cheffe de file		Parc naturel régional des Grands Causses	
Nature de la structure porteuse (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole, parc naturel régional, association, commune seule...)		Syndicat mixte	
Dans le cas où il s'agit d'une candidature en groupement, merci d'indiquer les structures-partenaires associées			
Région		Occitanie	
Département		Aveyron, Lozère	
Territoire concerné par le Plan de paysage (si périmètre différent de celui de la structure porteuse)		Vallée du Tarn, entre Le Rozier (48) et Saint-Rome-de-Tarn (12)	
Superficie du territoire concerné par le plan de paysage		157km ²	
Nombre de communes concernées par le plan de paysage		16	
Nombre d'habitants du territoire concerné		32 275 (dont 22 670 pour la partie concernée par Millau)	
Contacts			
Adresse postale (pour recevoir la notification officielle des résultats...)		71, boulevard de l'Ayrolle – BP 50126 12101 MILLAU CEDEX	
Adresse mail (point de contact à privilégier)		fabien.daunas@parc-grands-causses.fr	
Réfèrent technique chargé du suivi et de l'animation du plan de paysage			
Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
DAUNAS Fabien	Chargé de mission aménagement et paysage	fabien.daunas@parc-grands-causses.fr	05 65 61 43 61
Réfèrent élu au sein de la structure pour le plan de paysage			
Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
DUMAS Jean-François	Membre du bureau syndical	jeanfrancois.dumas12@gmail.com	05 65 61 35 50
Président de la structure porteuse du plan de paysage			
Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
FIOL Richard	Président	richard.fiol@wanadoo.fr	05 65 61 35 50
Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue et où vous souhaiteriez cependant devenir membre du Club Plans de paysage, merci d'indiquer les adresses mails des destinataires pour notre liste de diffusion			

II. RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE DE VOTRE CANDIDATURE

Comment une démarche Plan de Paysage sur votre territoire permettra-t-elle de répondre aux défis auxquels vous faites face aujourd'hui ?

La partie du territoire concernée (vallée du Tarn en aval des gorges du Tarn) constitue un paysage « du quotidien », mais sa valeur paysagère a été reconnue localement par les habitants (lors de la concertation citoyenne pour l'élaboration du SCoT du Sud Aveyron) et ses composantes doivent être maintenues. Le périmètre d'étude est homogène (unité paysagère défini dans l'atlas des paysages du PNR GC) avec des enjeux forts, identifiés (maintien de l'arboriculture, préservation de la biodiversité, gestion de la pression touristique et urbaine...).

La mise en œuvre d'un plan paysage apportera une vision transversale sur ce territoire, en donnant plus de cohérence et en structurant les orientations pour gérer ce paysage.

De taille « maîtrisable », ce territoire a toutes les chances de développer un projet opérationnel. La concertation à mettre en place avec les acteurs du territoire (et qui a déjà débuté) permettra de définir le projet paysager de la vallée en répondant aux enjeux et attentes des acteurs et des habitants.

Ce projet, traduit dans un programme d'actions à mettre en œuvre et à faire vivre dans le temps, sera possible grâce à la pérennité et aux missions de la structure porteuse (PNR).

III. PRÉSENTATION DU PROJET

1. Ciblage thématique de votre projet (Si pertinent)

Quelle est la thématique prioritaire de votre projet ? (Cocher une seule case)

- X Agriculture
- Biodiversité
- Changement climatique
- Économie
- Espace public
- Mobilité
- Nature en ville
- Patrimoine
- Tourisme
- Transition énergétique
- Urbanisme
- Autre :

1. Présentation de votre plan de paysage (2 pages maximum)

Afin de mieux comprendre votre projet, pourriez-vous développer ce qui vous a amené à lancer un plan de paysage et les grands enjeux en matière paysagère que vous percevez sur votre territoire ?

• **Quels sont les défis que vous souhaitez relever grâce à cette démarche ? Quelles problématiques se posent sur votre territoire ?**

Les défis :

- Maintenir et développer l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage dans la vallée ; Installer de nouveaux producteurs ; Diversifier les essences et les variétés à (re)planter ; Offrir du foncier à plus long terme pour les vignerons de la frange méridionale (réchauffement climatique)
- Maintenir le bien vivre ensemble notamment entre les producteurs, habitants et touristes
- Réduire voire supprimer l'utilisation des traitements phytosanitaires pour tous les utilisateurs (pour les habitants, la qualité des produits, la ressource en eau, le maintien de la biodiversité)
- Gérer la ressource eau : eau potable et rivière (érosion des sols, protection des captages...)
- Développer des circuits courts, un label, voire un projet alimentaire de territoire
- Requalifier les équipements touristiques et les compléter. Gérer la surfréquentation
- Sauvegarder, restaurer le patrimoine bâti (caves, murets, maisons de vigne, terrasses)

Les problématiques :

- Prolifération des espèces nuisibles à l'arboriculture
- Diversité des pratiques culturelles (AB et conventionnelles)
- Morcellement important du foncier avec abandon de vergers
- Grande proximité des habitations et des cultures : arboricoles, viticoles notamment
- Changement climatique difficile à appréhender

● **Quels apports spécifiques attendez-vous de la démarche « plan de paysage » ? Comment cette démarche peut-elle répondre aux problématiques de votre territoire ?**

La mise en place du SCoT, de la ZAP et la mise en conformité des deux PLUi des communautés de communes ont permis d'encadrer correctement la planification de ce territoire. Si en matière de gestion de l'espace les bases semblent correctes, l'accompagnement et le développement des projets sur ce territoire concernent l'étape suivante. A travers le projet d'aménagement défini dans le plan de paysage, ce dernier permettra de :

- Apporter une vision globale à l'échelle de l'unité paysagère en prenant en compte les interactions entre les enjeux de ce territoire
- Mettre en œuvre une vraie concertation entre : élus/acteurs/habitants ; producteurs/consommateurs ; producteurs/habitants
- Développer un programme d'actions spécifiques pour répondre aux problématiques, et opérationnel par rapport aux réalités de terrain et aux moyens mobilisables.

● **Quelles sont les ressources sur lesquelles vous pourrez vous appuyer pour mener à bien votre démarche ? Au contraire, quelles difficultés inhérentes au territoire identifiez-vous pour mener à bien ce projet de plan de paysage ?**

Les ressources :

- Reconnaissance locale de ce paysage et de ce cadre de vie qualitatif
- Patrimoine naturel encore préservé avec un fort potentiel de développement
- Dynamisme agricole local (arboriculteur, viticulteur, coopératives, savoir-faire, verger conservatoire...)
- Motivations des acteurs locaux (élus, associations...)
- Organismes techniques mobilisés (APABA, Chambre d'agriculture, SAFER, Agence de l'eau, Syndicat de rivière, OT ...)
- Pratiques culturelles alternatives efficaces et concretisables (moyens financiers)
- Foncier remobilisable
- Synergie entre l'offre de production et la demande des consommateurs
- Installations de nouveaux producteurs

Les problématiques :

- Mobilisation des partenaires dans le temps
- Pérennisation de cette animation
- Réalisation de projets nécessitant de lourds investissements (agriculture)

● **Dans quel contexte s'inscrit votre démarche de plan de paysage ? Où en êtes-vous dans la construction de votre projet de territoire ? Quelles sont les grandes orientations en matière de paysage que possède déjà ou que souhaite approfondir votre territoire ? Si vous avez des expériences passées, quels enseignements en avez-vous tiré ?**

- Cette démarche s'inscrit dans :
 - une planification plus vaste qui vient d'être mise en œuvre (SCoT, ZAP, PLUi) afin de préserver le paysage et la biodiversité tout en permettant le maintien et le développement des activités humaines de la vallée (agriculture et attractivité des bourgs existants),
 - le renouvellement de la Charte du PNR GC (orientations paysagères définies dans l'Atlas Paysager et mesures transversales à mettre en œuvre),
 - la structuration des arboriculteurs de la vallée en cours avec un projet de Gi2e
 - un regroupement de certains arboriculteurs qui sont accompagnés par l'APABA pour améliorer leur mode de production, plus raisonné et plus adapté aux changements climatiques
 - l'existence d'une association citoyenne ("on veut des coquelicots") qui milite pour le zéro phyto et le développement d'une voie verte dans la vallée du Tarn entre Millau et le Rozier
 - l'existence de 2 coopératives agricoles sur la vallée ainsi que la "Maison de la cerise" qui sensibilise et valorise la production de cerises sur la vallée
- Plusieurs acteurs ont entrepris des démarches localisées et thématiques en s'appuyant parfois sur les compétences du PNR (diagnostic touristique, AMO SPR, mise en œuvre contrat de restauration de la biodiversité, accompagnement démarche « 0 phyto », mise en œuvre d'un projet alimentation territorial...) ou avec d'autres structures (conversion AB, médiation entre habitants et producteurs)... Ces initiatives ont déjà permis d'organiser des rencontres, de structurer la demande, de proposer l'outil plan de paysage avec une adhésion des acteurs et une validation politique du PNR et des deux communautés de communes.

- Le SCoT, l'atlas des paysages du Parc et les PLUi ont déjà fixé des orientations en matière de paysage (structures et éléments paysagers à maintenir), d'agriculture (stabilisation de la SAU à hauteur de 51%), d'urbanisation (encadrement qualitatif du développement du bâti ou de sa densification). Le territoire des Grands Causses est reconnu pour ses sites emblématiques. Ses paysages constituent une véritable ressource pour l'attractivité du territoire (nouveaux arrivants, visiteurs). La définition du projet paysager de la vallée et la mise en œuvre du programme d'actions permettra de décliner ces objectifs paysagers dans les projets d'aménagement et les équipements.

- Au quotidien le Parc porte des actions de gestion de l'espace et d'intégration qualitative des projets d'aménagement. Il a aussi élaboré des documents de planification (SCoT, ZAP). Ces projets sont toujours élaborés en concertation avec les acteurs du territoire qui « fabriquent » le paysage.

Il y a plusieurs années, le Parc en co-maitrise d'ouvrage avec l'Etat, a porté le plan paysage du Larzac qui a rencontré des difficultés dans sa mise en œuvre à ne pas reproduire (mobilisation des acteurs insuffisantes, absence de volonté locale, étendu du territoire).

● **Pourquoi lancer un plan de paysage sur ce périmètre en particulier ? Quels enjeux particuliers émergent ?**

- Ce périmètre correspond à une entité paysagère caractéristique (définie dans l'Atlas paysager du PNR GC), dont les habitants sont attachés (concertation SCoT) et constitue leur cadre de vie (nombreux villages, proximité de Millau). Ce projet permet de croiser des enjeux forts (agriculture, cadre de vie, sites touristiques) présents sur un périmètre contraint (vallée)

- Objectifs et enjeux paysagers de la vallée du Tarn définis dans l'atlas paysager du Parc :

▮ LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE : Préserver l'environnement naturel des corniches et des buttes-témoins ; Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais ; Maintenir les ripisylves ; Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements ; Gérer la pression touristique (campings) ; Préserver et entretenir les zones humides ; Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques : villages de caves, caves isolées, maisons de vigne...

▮ LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE : Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels ; Maintenir et adapter l'activité arboricole et viticole de la vallée ; Gérer et entretenir les structures végétales existantes des espaces agricoles (Haies, alignements, bosquets, bocages) ...

▮ LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES : Coordonner la gestion de l'entrée du site des gorges du Tarn et de la Jonte (Grand site de France), et des villages de caractère (Mostuejols, Liaucous, Compeyre, Peyrelade, Peyre...)

▮ LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION, LA QUALITE DE VIE : Définir les franges urbaines et les affirmer (Rivière-sur-Tarn, Aguessac, Comprégnac...) ; Définir et respecter les coupures d'urbanisation entre les bourgs de la vallée (Boyne, Rivière-sur-Tarn, Compeyre, Aguessac...) ; Implanter les nouveaux bâtiments et équipements agricoles en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles ; Intégrer les équipements touristiques (campings...) au paysage ; Limiter l'étalement urbain et créer des zones tampons en limite des parcelles cultivées ; Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages ; Résorber et requalifier les décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées.

● **Qu'est-ce qui a pu vous inspirer et vous inciter à postuler à cet appel à projets ? Vous êtes-vous inspirés de plans de paysages déjà réalisés ou en cours de réalisation ?**

- Tous les critères semblent converger vers une démarche volontaire des acteurs de ce territoire et des élus, pour préserver ce paysage particulier de la vallée qui fait sens auprès de nombreux habitants. L'élaboration d'un plan de paysage permettra d'affiner, de conforter ce projet de territoire déjà engagé et de renforcer la dimension paysagère afin de préserver les éléments et structures paysagères constitutifs de cette unité.

- Les élus souhaitent organiser un voyage d'étude dans la vallée de la Drôme, où se trouve la « Biovallée », territoire rural européen de référence en matière de développement durable.

- **Quelles articulations le plan de paysage devra-t-il construire avec les infrastructures et les projets d'aménagement existants ou en cours sur votre territoire ?**
 - planification d'une voie verte dans la vallée
 - concordance du projet avec le document d'orientation de l'OGS des Gorges du Tarn et de la Jonte, du SPR de Millau et du SPR de Saint-Rome-de-Tarn
 - intention de créer un accueil touristique à la confluence Tarn/Jonte
 - coordination des actions avec des projets ou réhabilitation d'équipements : maison de la cerise à Paulhe création d'un verger expérimental à Compeyre, réutilisation des caves de Compeyre et de Verrières
 - coordination avec la restauration du patrimoine bâti sur le SIVOM de Saint-Rome de Tarn

2. Gouvernance de votre projet (1 page maximum)

Afin de mieux appréhender le futur portage de votre projet, pourriez-vous nous préciser la forme que prendra votre gouvernance et décrire vos principaux partenaires ?

- **Quelles sont les collectivités / qui sont les élus locaux qui portent la démarche de plan de paysage ?**
 - Parc naturel régional des Grands Causses - M. DUMAS, Vice Président représentant des communes rurales
 - 2 communautés de communes (Millau Grands Causses ; Muse et Raspes du Tarn)
 - 16 communes (cf. carte en annexe)
- **Comment cet engagement commun se matérialise-t-il ?**
 - délibération du Conseil syndical du PNR GC
 - lettres d'intention de la CC Millau Grands Causses
 - engagement des partenaires déjà impliqués sur ce territoire : courriers APABA et Chambre d'agriculture de l'Aveyron, documents cadre et démarches de l'APABA et du Syndicat de rivière bassin Tarn amont
- **La structure porteuse du projet dispose-t-elle des compétences et des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre concrètement toutes les actions envisagées ?**
 - Le PNR des Grands Causses dispose d'une ingénierie dans le domaine du paysage, de l'urbanisme, de la biodiversité, du tourisme, du développement de projets de territoire, de communication... (Cf. Organigramme du Parc en annexe). Pour le volet agricole, le partenariat avec l'APABA et la chambre d'agriculture est indispensable pour compléter ces domaines d'actions.

- **Quels partenaires avez-vous ou allez-vous associer à la démarche et inclure dans les comités de pilotage ? Comment envisagez-vous cette collaboration ?**

Partenaires institutionnels : Etat, Région Occitanie, Département de l'Aveyron

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture, APABA, SAFER, Coopératives fruitières, Maison de la cerise, CAUE 12, Associations locales ("on veut des coquelicots", LPO), Terres de liens, Offices du tourisme

Gestionnaires d'espaces : SM OGS Gorges du Tarn et de la Jonte, SM bassin Tarn-amont, CD pour les ENS)

- **Quelles sont les instances prévues pour piloter le projet (composition et rôle des comités...) ?**

Afin d'assurer une concertation avec l'ensemble des acteurs de ce territoire (élus, professionnels, partenaires techniques, associations et habitants...), une organisation de la concertation et de la validation des étapes du projet est à mettre en place :

- création de groupes de travail thématique (agriculture/alimentation, tourisme/patrimoine, habitat/cadre de vie...) pour mener une réflexion collective au plus près des enjeux et problématique du territoire, avec un élu référent

- création d'un comité technique pour le suivi et le cadrage de l'avancée du projet avec les partenaires techniques

- création d'un comité de pilotage, composé des élus du territoire et des partenaires institutionnels pour la validation de chaque étape du projet.

- **Quelle est la coordination prévue entre ce projet et les autres démarches locales / départementales / régionales ? Comment cela se traduit-il dans vos instances de gouvernance ?**

Ce projet de plan paysage s'inscrit dans des schémas ou documents de référence supra, thématiques, stratégiques et financiers (Charte du PNR des Grands Causses, SCOT du Sud Aveyron, ZAP de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau, Programme d'actions du SM du Bassin Tarn-Amont, Programme d'actions de l'OGS des Gorges du Tarn et de la Jonte, Projet Alimentaire de Territoire, Contrat territorial régional, Contrat de Relance et de Transition Énergétique, Contrat d'objectif Territorial ADEME, Contrat LEADER...). Il a pour ambition de décliner les démarches départementales et régionales à l'échelle de ce périmètre et d'appréhender les autres projets existants par le prisme du paysage; ceci dans l'objectif d'élaborer un plan d'actions transversal.

C'est pourquoi, les différents acteurs de ces démarches participeront à la réflexion de ce plan paysage que ce soient aux différentes instances de travail, de concertation et d'approbation (Groupes de travail, COTECH, COPIL) : services de l'Etat (DREAL, DDT, UDAP, Sous-Préfecture), représentants et techniciens gestionnaires des services territoriaux. Le Comité Syndical du PNR des Grands Causses regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels, et le SM du PNR des Grands Causses porte plusieurs contrats ou démarches, ce qui facilitera la vision transversale du projet.

3. Votre démarche de travail (1 page maximum)

La méthodologie « plans de paysage » est une démarche de projet et utilise la concertation afin de co-construire des intentions de projet (objectifs de qualité paysagère) qui soient partagées entre les élus, les partenaires et la population.

- **Quelle équipe avez-vous mobilisé pour le dossier de candidature ? Quelle équipe projet mobiliserez-vous pour le plan de paysage (nombre d'ETP, type de profils impliqués, rôles dans le projet...) ? Quelle est la répartition des rôles envisagée avec les co-porteurs et partenaires ?**

- équipe candidature :

1 élu référent du territoire et 1 chargé de mission paysage (+ 1 réunion préparatoire avec les élus du territoire + 1 réunion préparatoire avec les techniciens : communautés de communes, Chambre d'agriculture, APABA, arboriculteur référents) + coordination avec la direction et les chefs de pôle (Aménagement-paysage-évaluation, Développement territorial, Ressources naturelles et biodiversité) du PNRGC.

- équipe projet :

Suivi institutionnel : Président du PNR GC + 2 élus référents (Délégué Agriculture - Forêt - Alimentation ; Délégué randonnée-activités de nature)

Coordination : 1 chargé de mission aménagement et paysage + 1 DGS

Animation/concertation (à mobiliser en fonction de l'avancée du projet) : chargés de mission paysage, urbanisme, biodiversité, ressource en eau, tourisme, développement territorial, culture et communication (compétence PNR GC) + partenaires pour le volet agricole (Chambre d'agriculture, APABA, Terre de liens)

Constitution d'une base de données cartographique : 1 cartographe (compétence PNR GC)

Suivi/relais terrain : 1 référent au PNRGC + 1 responsable technique par communautés de communes + 1 technicien pour le volet agricole + 1 ou des référents des acteurs locaux (arboriculteur, association...)

Recrutement éventuel d'un stagiaire niveau M2 pour une assistance ou une mission particulière.

- **Que vous manque-t-il aujourd'hui en termes de moyens (humains, financiers...) ? Quelles sont vos forces (expériences, moyens humains, partenariats) ?**

L'ingénierie du PNR des Grands Causses permettra de couvrir les thématiques de paysage, biodiversité, ressource en eau, urbanisme, tourisme. Le volet agricole, important pour le maintien de ce paysage arboricole, doit être assuré avec d'autres prestataires avec un partenariat étroit.

En fonction de la définition du programme d'actions d'autres partenariats pourront être engagés ainsi que la recherche de financements complémentaires.

- **En plus des moyens humains dédiés à la construction du plan de paysage (bureau d'étude, ETP dédiés en interne...), comment avez-vous envisagé la phase de mise en œuvre du plan de paysage ? Quelles actions prioritaires aimeriez-vous mettre en place ?**

La difficulté de la mise en œuvre des plans d'actions dans le temps provient souvent du manque d'un animateur coordonnateur. Les objectifs paysagers de ce projet correspondent au projet de territoire défini dans la charte du PNR GC porteur de cette action. Le Parc garantira un suivi dans le temps avec les CC.

Les acteurs de la vallée sont aussi très mobilisés. L'arboriculture nécessite un engagement dans le temps ; la dynamique initiée devrait perdurer.

La plus forte demande locale partagée concerne le maintien de l'arboriculture dans la vallée et la gestion des conflits d'usages. De nouveaux vergers permettraient de renforcer l'image de cette vallée et son caractère paysager reconnu et plébiscité par la population. Cette action est sans nul doute la plus importante, mais permettra aussi d'engager les autres du fait du lien étroit entre elles.

- **Quel est le plan de financement prévu pour votre projet ?**

Etat : 30 000,00€ (plan paysage)

Région Occitanie : 30 000,00€ (sous réserve d'acceptation du Contrat spécifique 2022/2024)

PNR Grands Causses : 30 000,00€ (temps d'ingénierie)

Communautés de communes, Chambre d'agriculture : 10 000,00€ (temps d'ingénierie)

Communes : à définir en fonction des demandes et projets spécifiques

Partenaires techniques : à définir en fonction des actions définies

TOTAL : 100 000,00€

- **Pourriez-vous décrire les grandes phases de votre projet / votre calendrier ? Quel plan d'action prévoyez-vous pour lancer les travaux de réflexion ? Quelles actions avez-vous déjà entreprises ?**

Début 2021	Rencontres et échanges avec les arboriculteurs de la vallée, les élus de la commune de Mostuéjols
Mi 2021	Réflexion interne au PNRGC, élaboration d'une stratégie transversale, partage des intentions sur le territoire pressenti ; Validation politique pour le lancement d'un plan de paysage Réunions préparatoires pour une co-construction Dépôt de la candidature
Début 2022	COPIL 1 : lancement de la démarche COTECH 1 : re-cadrage des enjeux, objectifs et moyens nécessaire
2022	Constitution des GT thématiques + réflexions Lancement des diagnostics ciblés avec prestataires et partenaires
Fin 2022	COTECH 2 : discussion des résultats obtenus/cadrage/nouvelles orientations... Rédaction du diagnostic de territoire Communication auprès des habitants de la vallée (via Web, bulletins communautaires et municipaux...) Prédéfinition des actions à programmer Constitution des cahiers des charges avec les GT
Début 2023	COPIL 2 : validation du diagnostic et des orientations stratégiques COTECH 3 : ajustement de la stratégie, du projet de territoire. Réorganisation des GT si besoin et/ou création de GT spécifiques en fonction des pistes de projets
2023	Réflexion sur les actions à envisager avec les GT COTECH 4 si besoin avec partenaires spécifiques COPIL 3 si besoin Lancement d'études opérationnelles si besoin Communication auprès des habitants de la vallée, d'un public cible en fonction des thématiques Lancement de premières actions en fonction des thématiques, du niveau de complexité, d'opportunités
Fin 2023/ Début 2024	Elaboration du programme d'actions avec les GT et le COTECH COPIL : validation du programme d'actions Communication ciblée auprès des institutions, des partenaires Intégrer les orientations et actions du plan de paysage dans les autres documents cadres en lien avec la vallée Recherche de financements complémentaires Rédaction détaillée du programme d'actions (stratégies spécifiques aux problématiques et aux thématiques, cahiers des charges, partenariats...)
2024	Conception de documents de communication grand public et thématiques relatant la démarche, les résultats, les dispositifs mis en place, les actions restant à mettre en œuvre.... (Prestataire infographie)
2024 et années suivantes	Suivi, évaluation des résultats, animations, actualisations ... du programme d'actions

- **De quel appui de la part du Club Plans de paysage souhaitez-vous bénéficier ? Quelles sont les problématiques qui vous semblent nécessiter cet appui ? Vous êtes-vous inspiré ou avez-vous contacter des porteurs de projet « Plan de paysage » en cours ?**

Suite à la visioconférence du 1^{er} avril 2021 pour la présentation de l'appel à projet et des discussions engagées avec Gilles de Beaulieu (Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du ministère de la Transition Écologique et Solidaire), nous avons pris contact la Communauté de communes du Val de Moselle (plan de paysage pour la reconquête du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad).

IV. PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

Merci de joindre à votre dossier de candidature les pièces complémentaires suivantes :

- la délibération de la structure porteuse du plan de paysage actant la candidature et lui donnant pouvoir pour signer la convention financière Plan de paysage ;
- une note d'intention du représentant élu de la collectivité ou de l'association ;
- votre plan de financement indiquant notamment le montant du co-financement ;
- une carte de la (ou des) commune(s) concernées par le Plan de paysage ;
- une lettre d'engagement des différents partenaires associés à la démarche (autorités publiques du ou des territoires concernés, acteurs socio-économiques...)
- tout document qui vous paraît pertinent pour renforcer votre dossier de candidature.